AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1165
FR0000130692-FS0633

2 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2018, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juin 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 180 730 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
BFT Investment Management	485 734	2,07	485 734	2,00
Amundi Asset Management	476 249	2,03	476 249	1,96
CPR Asset Management	120 791	0,51	120 791	0,50
Société Générale de Gestion	97 956	0,42	97 956	0,40
Etoile Gestion	0	0	0	0
Total Amundi	**1 180 730**	**5,02**	**1 180 730**	**4,85**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Les sociétés de gestion CPR Asset Management, Amundi Asset Management, Etoile Gestion, BFT Investment Management et Société Générale de Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par la société Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Les sociétés de gestion contrôlées agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 23 501 104 actions représentant 24 320 630 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.